

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V. 194 Vœu relatif au partenariat entre l'ESAT Léopold Bellan et Cyclocity.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attribué au groupement Smoovengo le marché Vélib' pour les 15 prochaines années ;

Considérant que depuis 2010, l'ESAT de Paris de la fondation Léopold Bellan intervient en tant que sous-traitant de Cyclocity en matière de maintenance et réparation des vélos ;

Considérant que jusqu'à présent, le repreneur du contrat d'exploitation de Vélib' n'a pas fait connaître son intention de poursuivre ce partenariat ;

Considérant que 24 salariés et 2 moniteurs éducateurs sont employés par l'ESAT pour mener à bien cette prestation ;

Considérant que ce contrat représente 30 % du chiffre d'affaire annuel de l'ESAT ;

Considérant que l'arrêt de ce partenariat fragiliserait cet ESAT ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris aux ESAT pour parvenir à cet objectif d'accès à l'emploi ;

Considérant que d'autres structures d'insertion par l'activité économique interviennent en tant que sous-traitants pour le compte de Cyclocity dans le cadre du contrat de gestion et d'exploitation de Vélib' ;

Sur proposition de M^{me} Danièle PREMEL, M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu.e.s du groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

Les représentants de la Mairie de Paris au sein du syndicat Autolib' Vélib' Métropole soutiennent la proposition de demander au groupement Smoovengo de poursuivre le partenariat avec l'ESAT Léopold Bellan - Paris et ceux engagés avec l'ensemble des structures d'insertion par l'activité économique.